



COMMISSION CENTRALE DES LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION D'URGENCE DU 25 NOVEMBRE 2008

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Centrale des Litiges et Contentieux qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

APPELS

APPEL DE L'A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE D'UNE DECISION DE LA LIGUE RHONE-ALPES - Contestation de la perte par forfait des rencontres des 26.10.2008 : C.S. LAGNIEU / A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE (Seniors - Promotion d'Honneur Régional) et 01.11.2008 : A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE / A.S. DU LAC BLEU (6^{ème} tour de la Coupe de France), du fait de la suspension du club.

Décision : Infirme la décision dont appel

RESERVES

CHAMPIONNAT FRANCE AMATEUR

Match du 08.11.2008 : VENDEE FONTENAY FOOT / U.S. LUZENAC : Réserves du VENDEE FONTENAY FOOT sur la participation du joueur DONA NDOH Andé, de LUZENAC, se présentant avec une licence de joueur Professionnel pour participer à une rencontre du Championnat de France Amateur.

Décision : Non fondées

CHAMPIONNAT NATIONAL FUTSAL

Match du 15.10.2008 : BEUVRAGES FUTSAL / A. CONTREXEVILLOISE MEDITERRANEENNE : Réclamation du BEUVRAGES FUTSAL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'A. CONTREXEVILLOISE MEDITERRANEENNE, se présentant sans licence.

Décision : Match perdu par pénalité à l'A. CONTREXEVILLOISE MEDITERRANEENNE.

Match du 08.11.2008 : A.S. PETIT TERRAIN LILLE / FUTSAL CLUB DE CHAMPS : Réserves du FUTSAL CLUB DE CHAMPS sur la qualification et la participation du joueur HAIDARA Bacirou, de LILLE, au regard de la validité du certificat médical figurant au dos de sa licence.

Décision : Non fondées

CHAMPIONNAT FRANCE FEMININE D1

Match du 02.11.2008 : F.C.F. JUVISY / MONTPELLIER HERAULT S.C. : Demande d'évocation du F.C.F. JUVISY sur la participation de la joueuse COURTEILLE Morgane, de MONTPELLIER, suspendue.

**Décision : - Match perdu par pénalité à MONTPELLIER HERAULT S.C.
- Inflige à la joueuse COURTEILLE Morgane un match de suspension ferme à compter du 01.12.2008.**

CHAMPIONNAT FRANCE FEMININE D3

Match du 09.11.2008 : ARRAS F.A. / F.C.F. HENIN-BEAUMONT : Réclamation d'ARRAS F.A. sur la participation des joueuses BAUDRIN Cassandra, LAWNICZAK Kimberly et GROUX Sabrina, d'HENIN-BEAUMONT, dont l'équipe comprenait 3 joueuses de catégorie « 16 ans F » 2^{ème} année alors que les dispositions réglementaires n'en autorisent que 2.

Décision : Match perdu par pénalité au F.C. HENIN-BEAUMONT
